



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الأغذية والزراعة
للأمم المتحدة

CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FAO POUR L'AFRIQUE

Trente et unième session

26-28 octobre 2020¹

Ordre du jour provisoire annoté

A - RÉUNION DES HAUTS FONCTIONNAIRES

26 octobre 2020

I. Questions liminaires

1) Élection du Président et des vice-présidents et nomination du rapporteur

2) Adoption de l'ordre du jour et du calendrier

(Voir les points 3 à 17 de la réunion ministérielle, page 6)

II. Questions relatives à la région et aux politiques

18) Renforcer la résilience des systèmes alimentaires et agricoles dans le contexte de crises multiples concomitantes (covid-19, changement climatique, organismes nuisibles et maladies transfrontières, conflits et récessions économiques): agir à l'interface de l'aide humanitaire, du développement et de la paix

La prévalence de la sous-alimentation en Afrique subsaharienne progresse depuis cinq ans, atteignant 22 pour cent en 2019 (contre 21,2 pour cent en 2015). Par conséquent, il y avait 235 millions de personnes sous-alimentées dans la sous-région en 2019, ce qui représentait une hausse de 15,6 pour cent par rapport à 2015. L'Afrique subsaharienne est désormais la seule région du monde où le nombre de personnes extrêmement pauvres augmente: celui-ci est passé de 276 millions en 1990 à 413 millions en 2015. La double crise liée à la pire infestation de criquets pèlerins que la région ait connue depuis 25 ans et aux effets de la pandémie de covid-19 ne fait qu'aggraver la situation. Récemment, la FAO et le Programme alimentaire mondial (PAM) ont réalisé une analyse conjointe

¹ Session initialement prévue du 23 au 27 mars 2020, à Victoria Falls (Zimbabwe).

qui a mis en évidence la situation de 15 pays actuellement au bord d'une crise alimentaire due à la covid-19, laquelle s'explique par le fait que les répercussions de la pandémie aggravent les causes préexistantes de la faim.

La résilience fournit un cadre conceptuel et analytique aux fins de l'obtention de résultats collectifs tangibles qui rassemblent des acteurs opérant à l'interface entre l'action humanitaire, le développement et la paix afin d'assurer la sécurité alimentaire et la durabilité des systèmes agroalimentaires face aux chocs et aux crises. Il faut, de toute urgence, renforcer la résilience de manière coordonnée, cohérente et efficace, en adoptant des approches axées sur l'action humanitaire, le développement et la paix.

19) Progrès accomplis dans le cadre du programme régional de la FAO concernant les petits États insulaires en développement (PEID) et vers l'élaboration d'un programme d'action visant à relever les défis de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans les pays d'Afrique sans littoral

Le programme régional de la FAO concernant les PEID a été lancé à la trentième session de la Conférence régionale pour l'Afrique, tenue en 2018 au Soudan. À la présente session, les participants recevront des informations actualisées sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre depuis lors. Par ailleurs, les participants à la trentième session de la Conférence régionale ont recommandé d'envisager, pour les pays sans littoral à déficit vivrier, un cadre inspiré du programme en faveur des PEID, tout en différenciant les besoins de ces deux catégories de pays.

Les pays d'Afrique sans littoral sont confrontés actuellement à des défis complexes et multiformes, qui contribuent à aggraver la situation en matière de sécurité alimentaire et de nutrition. Ces problèmes sont liés à la fragilité de leurs environnements naturels, à leur forte vulnérabilité face au changement climatique, à des chocs économiques externes et des catastrophes naturelles, à l'éloignement des marchés externes et, parfois, à un conflit. Les participants à la présente session examineront les principaux enjeux en rapport avec l'élaboration d'un programme d'action destiné à éliminer les difficultés qui compromettent la sécurité alimentaire et la nutrition dans les pays africains sans littoral. Par ailleurs, ils formuleront des orientations et un cadre au sein duquel la FAO travaillera avec les PEID et les pays sans littoral d'Afrique ainsi que leurs partenaires de développement, afin de mieux définir et de mieux préparer des interventions coordonnées visant à relever les défis de la sécurité alimentaire et de la nutrition aux niveaux local, national, régional et mondial.

III. Questions relatives au Programme et au budget

20) Résultats et priorités de la FAO dans la région Afrique, y compris les observations relatives aux priorités sous-régionales et au rapport de synthèse sur la région Afrique 2014-2019

Les participants à la Conférence régionale examineront dans quelle mesure la FAO, dans le cadre de ses activités, a tenu compte pendant l'exercice biennal 2018-2019 des priorités régionales convenues, et donneront des indications sur les domaines d'action prioritaires pour 2020-2021 et au-delà, dans le contexte des priorités stratégiques de l'Organisation, notamment l'initiative Main dans la main, l'innovation et le développement du numérique, et la transformation des systèmes alimentaires.

Les débats s'appuieront sur les résultats des activités de la FAO dans la région, le Plan à moyen terme (PMT) 2018-2021, le Programme de travail et budget (PTB) 2020-2021, ainsi que les priorités définies et les recommandations formulées par les Membres et la FAO. Les priorités des partenaires comme l'Union africaine (UA), les communautés économiques régionales (CER), les organisations de la société civile (OSC) et le secteur privé seront également prises en compte. Le Secrétariat de la FAO donnera un aperçu des résultats obtenus dans le cadre des initiatives régionales, y compris les enseignements tirés. Les initiatives régionales constituent un mécanisme qui contribue à assurer l'efficacité de l'exécution et l'obtention de résultats au regard des priorités de la région et participe ainsi à la concrétisation des objectifs stratégiques et des objectifs de développement durable (ODD).

L'annexe 5 du document sur les résultats et les priorités fournit des informations actualisées sur l'élaboration du nouveau Cadre stratégique de la FAO. Ce document facilite la formulation d'orientations par la Conférence régionale au sujet des priorités qu'il convient de prendre en compte dans l'élaboration du nouveau Cadre stratégique de la FAO, qui sera présenté aux organes directeurs à leurs premières sessions de 2021. Une feuille de route relative à la consultation sur le Cadre stratégique de la FAO, qui se déroulera de juin 2020 à juillet 2021, est également présentée.

À sa cent vingt-cinquième session (novembre 2018), le Comité du Programme a invité le Bureau de l'évaluation de la FAO à élaborer une synthèse des évaluations réalisées et à la présenter aux conférences régionales de la FAO en 2020. Le rapport est une synthèse des résultats, des problématiques et des enseignements découlant des évaluations effectuées entre 2014 et 2019 qui portaient sur l'appui de la FAO à la région Afrique. Il est soumis à la Conférence régionale pour étayer les débats sur la contribution de l'Organisation aux résultats obtenus dans la région.

21) Programme de travail pluriannuel 2020-2023 de la Conférence régionale pour l'Afrique

Toutes les conférences régionales de la FAO préparent un programme de travail pluriannuel qui couvre une période d'au moins quatre ans. Le document expose le Programme de travail pluriannuel de la Conférence régionale pour l'Afrique pour la période 2020-2023. Celui-ci a pour objectif de poursuivre les efforts menés en vue de renforcer la communication des résultats au Groupe africain des représentants permanents auprès de la FAO, à l'UA et aux CER. Il décrit les objectifs généraux, les résultats et les mécanismes qui sous-tendent le fonctionnement de la Conférence régionale pour les années à venir.

22) Réseau de bureaux décentralisés

Le document présente les progrès, les perspectives et les enjeux relatifs à la politique de décentralisation de la FAO, compte tenu des conclusions des cent cinquante-neuvième et cent soixante-quatrième sessions du Conseil de la FAO (juin 2018 et juillet 2020, respectivement) et de la quarante et unième session de la Conférence de la FAO (juin 2019) sur la nécessité de poursuivre les efforts de renforcement des capacités techniques de l'Organisation. Les participants à la session se pencheront sur les recommandations issues de l'évaluation du Cadre de résultats stratégiques de la FAO effectuée en 2019, l'examen interne des structures régionales de la FAO réalisé en 2018-2019, les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la résolution RES/A/72/279 de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement, lancé en janvier 2019 dans l'ensemble de la région, ainsi que les défis et les changements liés à la pandémie de covid-19.

IV. Questions diverses

23) Date et lieu de la trente-deuxième session de la Conférence régionale pour l'Afrique

24) Autres questions

Rédaction, examen et approbation du projet de rapport de la Conférence régionale, pour examen et adoption lors de la réunion ministérielle.

NOTES D'INFORMATION²

a) Rapport de synthèse sur les recommandations des organes statutaires régionaux de la FAO

² Les délégués pourront, s'ils le souhaitent, faire des observations au sujet des notes d'information au titre du point de l'ordre du jour intitulé «Autres questions».

(statistiques, forêts/faune sauvage, pêche)

Les organes statutaires régionaux chargés des statistiques, des forêts et de la faune sauvage, et de la pêche se réunissent régulièrement et formulent des recommandations étayées qui sont résumées à l'intention de la Conférence régionale à des fins d'information.

À sa vingt-sixième session (Libreville [Gabon], novembre 2019), la Commission africaine des statistiques agricoles (CASA) a examiné les principales conclusions et recommandations formulées à sa vingt-cinquième session (Entebbe [Ouganda], novembre 2017). Par ailleurs, elle s'est penchée sur les activités intéressant les pays africains que la FAO avait menées dans le domaine des statistiques alimentaires et agricoles depuis la vingt-cinquième session, ainsi que sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des indicateurs relatifs aux ODD, de la Stratégie pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales en Afrique, y compris l'initiative relative aux enquêtes agricoles et rurales intégrées, et du Programme mondial de recensement agricole 2020.

La section consacrée à la Commission des forêts et de la faune sauvage pour l'Afrique (CFFSA) résume les résultats et les recommandations découlant des vingt et unième et vingt-deuxième sessions de la CCFSA, tenues respectivement en juin 2018 et en mars 2020. Les sujets abordés étaient un dialogue intersectoriel de haut niveau entre le secteur des forêts et les autres secteurs pertinents, et la promotion d'investissements accrus dans la gestion durable des forêts et des espèces sauvages. Parmi les thèmes prioritaires, citons également l'engagement des pays africains au titre de l'Initiative pour la restauration des paysages forestiers en Afrique. Celle-ci appelle à restaurer 100 millions d'hectares d'ici à 2030, à gérer de manière durable et à restaurer les terres arides grâce à l'expansion de l'initiative Grande muraille verte du Sahara et du Sahel, dirigée par l'UA, et à prêter un appui au développement des chaînes de valeur intelligentes face au climat en rapport avec les forêts. La FAO a aidé les pays africains en mobilisant des ressources au titre de la septième reconstitution du Fonds pour l'environnement mondial (FEM-7) et du Fonds vert pour le climat.

Le Comité des pêches pour l'Atlantique Centre-Est (COPACE) a examiné les avis émis par le Sous-Comité scientifique à sa huitième session (Abidjan [Côte d'Ivoire], octobre 2018) au sujet de l'évaluation et de la gestion. Les participants ont souligné qu'il demeurerait nécessaire d'améliorer la recherche et la collecte de données dans la région, de revoir la présentation des avis scientifiques et des recommandations relatives à la gestion, et de renforcer le dialogue entre les scientifiques et les gestionnaires.

b) Rapport sur les recommandations formulées à la trentième session de la Conférence régionale pour l'Afrique

Le rapport présente les résultats obtenus en Afrique pendant l'exercice biennal 2018-2019, dans le cadre de la suite donnée aux recommandations formulées à la trentième session de la Conférence régionale pour l'Afrique.

c) Note conceptuelle sur la réalisation d'une transformation inclusive des systèmes alimentaires en Afrique, au moyen de l'innovation et du développement du numérique: vers le Sommet mondial des Nations Unies sur les systèmes alimentaires de 2021

Aux fins de la réalisation des ODD 1 et 2 (éliminer la pauvreté, la faim et la malnutrition sous toutes ses formes), les systèmes alimentaires devront non seulement garantir une sécurité alimentaire et une nutrition fiables pour tous et être rentables sur le plan économique, mais aussi avoir un impact positif ou neutre sur le climat, la biodiversité et l'environnement naturel. En outre, ils devront satisfaire une demande alimentaire en augmentation rapide dans un monde de plus en plus urbanisé et évoluer de manière à ce que les plus défavorisés, à savoir les personnes pauvres, ne soient pas laissés pour compte. Enfin, ils devront promouvoir et rendre possible une alimentation saine.

Les technologies et les innovations numériques doivent être exploitées en vue d'atteindre ces objectifs. Les outils numériques permettront d'intégrer les producteurs dans un système agroalimentaire axé sur le numérique, d'améliorer la productivité, de réduire le temps et les coûts d'exploitation et de contribuer à la qualité et à la sécurité sanitaire des produits alimentaires. Les directives de la FAO intitulées *Transformer l'alimentation et l'agriculture pour réaliser les ODD. 20 actions interconnectées pour orienter les décideurs* proposent des approches, des pratiques, des politiques et des outils concrets qui, en favorisant la transformation, contribuent à la réalisation de plusieurs ODD. Leur objectif est d'aider les pays à intégrer systématiquement l'alimentation et l'agriculture durables dans leurs stratégies, leurs politiques et leurs plans d'investissement, y compris les plans nationaux d'investissement agricole (PNIA).

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (ONU) s'est engagé à amener les Membres à reconnaître davantage et à mieux comprendre la nécessité d'adopter une approche globaliste et de mener une action accélérée tout au long de la transformation des systèmes alimentaires afin de concrétiser le Programme 2030. Les nombreuses initiatives qui ont été engagées séparément par les gouvernements, le secteur privé et la société civile à l'appui de systèmes alimentaires plus durables souffrent de l'absence d'une vision commune des interactions, des liens de dépendance et des arbitrages complexes qui sont propres à ces systèmes. Ceci constitue un frein pour les sociétés, qui ne partagent pas forcément les mêmes priorités et qui n'ont pas toutes le même potentiel agroécologique et institutionnel, à l'heure de définir et de mettre en œuvre des moyens appropriés pour parvenir à des systèmes alimentaires qui soient viables à plus long terme.

d) Résultats de la réunion de haut niveau du Dialogue des responsables de la sécurité alimentaire en Afrique (août 2019, Kigali [Rwanda])

Organisé et coordonné dans le cadre d'un partenariat de l'UA avec quatre organisations multilatérales – la Banque mondiale, la Banque africaine de développement (BAfD), le Fonds international de développement agricole (FIDA) et la FAO –, le Dialogue des responsables de la sécurité alimentaire en Afrique visait à renforcer la coordination entre les partenaires de développement et les efforts régionaux afin d'aider les pays à accélérer la concrétisation de leurs objectifs collectifs dans le domaine de l'alimentation et de la nutrition, comme prévu dans le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA). Il s'est poursuivi par une série de réunions rassemblant des fonctionnaires de haut niveau et des dirigeants des principales organisations qui prêtent un appui aux grands programmes en faveur de la sécurité alimentaire en Afrique

e) Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition et suite donnée à la deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN2)

Le présent document donne des informations actualisées sur les progrès accomplis quant à la mise en œuvre de la Décennie de la nutrition et plus particulièrement sur les principaux moyens de mise en œuvre tels que les engagements pris par les pays en faveur de la nutrition et les réseaux d'action dirigés par les pays. Enfin, il aborde le processus préparatoire du prochain examen à mi-parcours de la Décennie de la nutrition.

f) Révision des Stratégie et vision relatives aux activités de la FAO en matière de nutrition

Le Conseil, à sa cent soixante et unième session, tenue en avril 2019, a approuvé une recommandation en faveur de l'élaboration d'une version actualisée des Stratégie et vision relatives aux activités de la FAO en matière de nutrition. Cette version révisée prend en considération: 1) la

malnutrition sous toutes ses formes; 2) les systèmes alimentaires, sans se limiter à l'agriculture tenant compte de la nutrition et 3) le contexte mondial actuel qui s'appuie sur les résultats de la deuxième Conférence internationale sur la nutrition, la Déclaration de Rome sur la nutrition et son Cadre d'action, et la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition. En outre, elle comprendra un plan de mise en œuvre et un cadre de responsabilités solides, et intégrera des considérations spécifiques au contexte et à la région concernée.

g) Mesure des pertes et gaspillages de nourriture liée à la méthode d'analyse des pertes de denrées alimentaires

Le document fournit des informations sur les initiatives de la FAO qui visent à aider les pays à collecter des données permettant de suivre les progrès accomplis et d'étayer les politiques et les mesures destinées à réduire les pertes et les gaspillages de nourriture afin d'atteindre la cible 12.3 des ODD.

h) Résultats de la table ronde des contributeurs au Fonds fiduciaire africain de solidarité (ASTF) (11 juin 2019, Malabo [Guinée équatoriale])

Lancé en 2013, le Fonds fiduciaire africain de solidarité (ASTF) est un mécanisme de financement unique qui mutualise les ressources des pays africains au profit d'initiatives nationales et régionales cruciales en matière d'alimentation et d'agriculture. C'est l'un des partenariats les plus fructueux de la FAO en Afrique. Le principal objectif est d'aider les pays et les organisations régionales à éliminer la faim et la malnutrition, à lutter contre la pauvreté rurale et à gérer les ressources naturelles de manière durable.

i) Année internationale de la santé des végétaux

L'Assemblée générale des Nations Unies a déclaré l'année 2020 «Année internationale de la santé des végétaux». L'Année internationale de la santé des végétaux constitue une occasion unique d'appeler l'attention sur la menace grave que représentent les ravageurs et les maladies des végétaux pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle et le développement économique au niveau mondial, ainsi que de promouvoir des activités de protection des végétaux et de souligner l'importance de travaux collaboratifs internationaux sur la prévention de la propagation des organismes nuisibles et des maladies.

j) Progrès accomplis en ce qui concerne le Programme d'action mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition dans les petits États insulaires en développement dans la région Afrique

Le Programme d'action mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition dans les petits États insulaires en développement a été lancé officiellement à la quarantième session de la Conférence de la FAO. L'Organisation contribue à sa mise en œuvre dans le cadre de l'Initiative interrégionale sur les petits États insulaires en développement. Le document dresse un bilan des progrès accomplis et des résultats obtenus.

k) Note conceptuelle relative à la covid-19 et à ses effets sur les systèmes alimentaires, la sécurité alimentaire et la nutrition: incidences et priorités dans la région Afrique

L'apparition et la propagation de l'épidémie de covid-19, les mesures prises pour l'endiguer ou atténuer ses effets, et la récession économique découlant de la crise aggravent la situation en matière d'alimentation et de sécurité en Afrique subsaharienne et ont mis fin à la croissance économique que de nombreux pays avaient connue en 2019. La note conceptuelle explique dans les grandes lignes en quoi la covid-19 risque de compromettre l'élimination de la pauvreté extrême et de la faim en Afrique, et établit des domaines de travail prioritaires pour relever ces défis.

l) Note conceptuelle sur l'initiative Main dans la main visant à améliorer les résultats et l'impact sur la pauvreté, la faim et la malnutrition en Afrique

En 2019, la FAO a lancé l'initiative Main dans la main en vue d'éliminer la pauvreté et la faim dans les pays ne disposant pas des ressources ni des capacités nécessaires pour réaliser seuls les ODD 1 et 2 ou ayant été touchés particulièrement durement par un conflit, une crise ou le changement climatique. Cette initiative, axée sur des éléments factuels, prise en main et dirigée par les pays, accorde la priorité à l'accélération de la transformation agricole et du développement rural durable. Vingt-sept pays y participent en tant que bénéficiaires et plusieurs autres ont indiqué qu'ils devraient les rejoindre sous peu.

B - RÉUNION MINISTÉRIELLE

27-28 octobre 2020

3) Déclaration du Directeur général de la FAO

4) Déclaration du Président indépendant du Conseil de la FAO

5) Déclaration du Président de la trentième session de la Conférence régionale pour l'Afrique

Dans son allocution, le Président de la trentième Conférence régionale pour l'Afrique donnera des informations sur son mandat et sur les questions intéressant la région Afrique.

6) Déclaration du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence

7) Déclaration du Président du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA)

Le Président du CSA donnera une vue d'ensemble des principales conclusions des dernières sessions plénières du Comité.

8) Déclaration de la Commission de l'Union africaine

9) Déclaration du porte-parole des organisations de la société civile

La déclaration du représentant des organisations de la société civile résumera les résultats des consultations organisées préalablement à la session de la Conférence régionale.

10) Déclaration du porte-parole du secteur privé

La déclaration du représentant du secteur privé résumera les résultats des

consultations organisées préalablement à la session de la Conférence régionale.

11) Vidéo: Fonds fiduciaire africain de solidarité (ASTF)

12) La covid-19 et ses effets sur les systèmes agroalimentaires, la sécurité alimentaire et la nutrition: incidences et priorités dans la région Afrique

La pandémie de covid-19 n'est pas seulement une crise sanitaire mondiale. Elle menace aussi de réduire à néant les progrès accomplis par la communauté internationale s'agissant d'éliminer la faim et la malnutrition. Ce constat s'applique tout particulièrement à l'Afrique, où les économies et les marchés, les ressources naturelles et les systèmes de santé publique sont en proie à des chocs et des perturbations multiples.

La FAO a entrepris sans tarder de réaliser des évaluations rapides des effets de la covid-19, de l'exploitation à l'assiette, qui portaient notamment sur les chaînes d'approvisionnement alimentaire, la sécurité alimentaire et la nutrition dans la région. L'Organisation a analysé, entre autres, les effets des mesures de confinement sur les moyens d'existence et l'emploi, la sécurité alimentaire et le commerce intérieur et international. Par ailleurs, elle a évalué la disponibilité et l'accessibilité des aliments, et continue de le faire. Afin d'aider les États, la FAO fournit des avis en matière de politiques et une assistance technique dans des domaines tels que l'augmentation de la production alimentaire locale, l'application des mesures de politique générale liées à la covid-19 dans l'ensemble du système alimentaire, la préservation de la santé animale, l'amélioration de la sécurité sanitaire des aliments et de l'hygiène alimentaire, la protection des travailleurs de la filière alimentaire et la promotion de moyens d'existence durables dans l'agriculture pour les populations vulnérables, par l'intermédiaire du Programme de coopération technique (PCT) mais aussi moyennant la réorientation et l'accélération des projets existants financés par des donateurs.

Le rétablissement après la covid-19 sera probablement un processus lent et incertain. Il faut mettre en place des programmes d'incitation qui répondent aux besoins des populations pauvres et vulnérables, dont l'état de santé découle directement de leur accès à des aliments nutritifs et sans danger. Les programmes de protection sociale joueront un rôle crucial s'agissant de satisfaire les besoins des populations vulnérables les plus touchées et les plus à risque, ainsi que de promouvoir des interventions inclusives en faveur du redressement et de la résilience.

L'Organisation continuera de mobiliser des ressources pour des projets de développement et des projets humanitaires et donnera suite à l'appel au financement qu'elle a lancé au titre de son programme-cadre sur la covid-19, annoncé récemment. Elle aidera ainsi les pays à se rétablir et à «reconstruire pour transformer» en accélérant les investissements destinés à rendre les systèmes alimentaires plus résilients et plus respectueux de l'environnement.

13) Débat ministériel – Initiative Main dans la main de la FAO: une nouvelle approche pour combattre la pauvreté et la faim

L'initiative Main dans la main est une initiative fondée sur des éléments factuels, pilotée par les pays et prise en main par ceux-ci. Elle vise à accélérer la transformation de l'agriculture et le développement rural durable pour éliminer la pauvreté (ODD 1) ainsi que la faim et la malnutrition sous toutes ses formes (ODD 2) et contribue à la réalisation de tous les autres objectifs de développement durable. Elle suit une approche fiable basée sur l'appariement, qui consiste à associer de manière volontariste des pays cibles avec des donateurs, le secteur privé, des institutions financières internationales, des établissements d'enseignement supérieur et la société civile, afin de mobiliser des moyens d'exécution au service d'une action accélérée. Elle accorde la priorité aux pays et aux territoires où la pauvreté et la faim sont les plus concentrées ou dont les capacités sont les plus limitées. En outre, elle instaure un cadre de suivi et d'analyse de l'impact.

L'initiative exploite des outils sophistiqués, tels que la modélisation géospatiale et les techniques analytiques avancées, afin de définir les meilleures solutions à envisager pour augmenter les revenus

des ruraux pauvres, qui constituent l'écrasante majorité des pauvres dans le monde, et réduire les inégalités et les facteurs de vulnérabilité dont ils souffrent. Ces instruments permettent d'obtenir une idée des perspectives économiques qui repose sur des éléments concrets et de mieux sélectionner et adapter les interventions de politique générale, les innovations, les financements et investissements et la réforme institutionnelle en conséquence. L'initiative Main dans la main adopte une approche des systèmes alimentaires axée sur le marché pour augmenter la quantité d'aliments nutritifs disponibles sur les marchés alimentaires locaux, nationaux et régionaux et en améliorer la qualité, la diversité et l'accessibilité. La priorité est donnée aux pays où les moyens d'action sont les plus limités et où l'aide internationale est la plus restreinte, de même qu'à ceux qui rencontrent le plus de difficultés pratiques liées, par exemple, à des crises naturelles ou d'origine humaine. Cette démarche est conforme à l'engagement pris par les Nations Unies de «ne laisser personne de côté».

14) Manifestation de haut niveau – Réalisation d'une transformation inclusive des systèmes alimentaires en Afrique, au moyen de l'innovation et du développement du numérique: vers le Sommet mondial des Nations Unies sur les systèmes alimentaires de 2021

Il est communément admis que la plupart des systèmes alimentaires contemporains ne répondent pas à ces aspirations plus vastes et qu'un changement transformatif en profondeur est nécessaire pour rediriger l'évolution des systèmes alimentaires vers le développement durable.

Pour jouer leur rôle crucial, les systèmes alimentaires devront surpasser toutes les attentes dont ils ont fait l'objet jusqu'à présent. Ils devront non seulement garantir une sécurité alimentaire et une nutrition fiables pour tous et être rentables sur le plan économique, mais aussi avoir un impact positif ou neutre sur le climat, la biodiversité et l'environnement naturel. Ils devront satisfaire une demande alimentaire en augmentation rapide dans un monde de plus en plus urbanisé et évoluer de manière à ce que les plus défavorisés, à savoir les ruraux pauvres, ne soient pas laissés pour compte. Par ailleurs, ils devront être beaucoup plus efficaces qu'aujourd'hui s'agissant de promouvoir et de rendre possible une alimentation saine en vue d'endiguer l'expansion mondiale de l'excès pondéral et de l'obésité, qui sont d'ores et déjà le principal facteur contribuant à la charge de morbidité au niveau mondial.

La décision du Secrétaire général de l'ONU de convoquer un sommet sur les systèmes alimentaires à la fin de 2021, dans le contexte de la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition, en vue d'accélérer les progrès vers la concrétisation des ODD, est une reconnaissance de l'importance que revêt la transformation des systèmes alimentaires en tant que moteur potentiel du Programme 2030 et du fait que cette transformation suscite désormais l'intérêt de vastes groupes dans le monde entier, y compris les consommateurs, la société civile, le secteur privé, des investisseurs et de nombreux autres acteurs. Il a été demandé aux organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome de prêter l'appui principal, au nom du système des Nations Unies, aux préparatifs du Sommet, et la FAO a été invitée à mettre en place la plateforme technique et l'interface science-politiques dans le cadre du processus préparatoire.

Cette réunion sera également l'occasion d'étudier comment la transformation des systèmes agroalimentaires et la réalisation des ODD peuvent bénéficier de l'innovation et du développement du numérique. L'intégration de solutions numériques dans les systèmes alimentaires et agricoles repose sur les possibilités que les technologies de l'information et de la communication (TIC) peuvent offrir pour ce qui est de réduire les disparités en matière d'information et de mettre des solutions agricoles intelligentes à la disposition des petits exploitants. Elle tient compte également des mécanismes et des options qui peuvent permettre aux

Membres de renforcer leurs capacités aux fins de l'adoption de solutions et d'approches innovantes, en mettant l'accent sur l'exécution par l'intermédiaire de partenariats stratégiques et de plateformes multipartites.

15) Le rôle du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) dans les systèmes alimentaires et la nutrition: comment promouvoir la convergence des politiques entre les secteurs?

Le CSA entre dans la dernière phase d'un processus multipartite de convergence des politiques, dont l'objectif est de s'accorder sur les Directives volontaires sur les systèmes alimentaires et la nutrition, qui sont envisagées comme un point de référence avant tout destiné aux gouvernements, ainsi qu'à leurs partenaires et aux autres parties prenantes, qui fournit des orientations sur les politiques, les investissements et les arrangements institutionnels efficaces pour s'attaquer à la malnutrition sous toutes ses formes. Le processus de convergence des politiques est étayé par les éléments scientifiques contenus dans le rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition (HLPE) publié en 2017, qui vise à défragmenter les politiques existantes en mettant l'accent sur les secteurs de l'alimentation, de l'agriculture et de la santé, tout en relevant les défis liés aux moyens d'existence et à la durabilité.

16) Lancement de l'aperçu régional de la parité hommes-femmes et des systèmes agroalimentaires en Afrique

La FAO et l'UA se sont associées pour publier un rapport fondateur, qui donne un aperçu régional de la parité hommes-femmes et des systèmes agroalimentaires en Afrique. Ce rapport, le premier du genre, se fonde sur l'examen de 40 évaluations par pays de l'agriculture et des moyens d'existence ruraux dans l'optique de la parité hommes-femmes et vise à enrichir la base de connaissances et d'informations sur la parité hommes-femmes et les systèmes agroalimentaires, la sécurité alimentaire et la nutrition, et la gestion des ressources naturelles, afin de promouvoir des politiques et des mesures tenant compte des questions sexospécifiques et de suivre les progrès au regard des données de référence en la matière. Il analyse les engagements pris par l'UA s'agissant de la parité hommes-femmes et du secteur agroalimentaire, passe en revue les documents de politique générale régionaux et nationaux ayant trait à l'agriculture ainsi que les rapports de suivi et d'évaluation y afférents, y compris les vérifications sexospécifiques approfondies de 38 plans nationaux d'investissement agricole (PNIA), et propose des recommandations en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, à l'appui de la concrétisation du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 de l'UA. Le Directeur général de la FAO et la Commissaire de l'UA à l'économie rurale et à l'agriculture lanceront officiellement le rapport.

17) Adoption du rapport de la Conférence régionale

Le projet de rapport de la Conférence régionale, qui aura été élaboré, révisé et adopté lors de la réunion des hauts fonctionnaires, sera présenté à la Conférence régionale pour examen et approbation. En outre, une déclaration ministérielle sera soumise à l'examen et à l'adoption.